COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 29 juin 2010 **T-PVS/PA (2010) 3**
[pa03f_2010.doc]

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Groupe d'experts Zones protégées
et Réseaux écologiques

2ème réunion
14-15 septembre 2010
Conseil de l'Europe, Strasbourg
Salle 8

PROJET DE PROGRAMME D'ACTIVITES ET DE BUDGET DU GROUPE D'EXPERTS ZONES PROTEGEES ET RESEAUX ECOLOGIQUES POUR 2011

Document établi par
la Direction de la Culture
et du Patrimoine culturel et nature

This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

1. Le Groupe d'experts est invité à examiner le document ci-dessous et à faire des propositions en ce qui concerne la mise en œuvre des activités pour 2011, dans le cadre du suivi du programme des activités de la Convention de Berne et du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques.

2. Ce projet de programme d'activités sera inclus dans le projet de programme et budget soumis pour adoption lors du 30ième Comité permanent de la Convention de Berne, qui se tiendra à Strasbourg du 6 au 9 décembre 2010.

Descriptif des activités

Conservation des habitats naturels

Objectifs à long terme

Conservation des habitats naturels et application de l'article 4 de la Convention, ainsi que des Résolutions (89)1, (96)3, (96)4, (98)5 et (98)6 et des Recommandations (89)14, (89)15 et (89)16 du Comité permanent.

Objectif à moyen terme

Mise en place du réseau Emeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation (ZISC) en Europe et développement du Réseau écologique paneuropéen.

Objectifs à court terme

Après avoir mené à bien 32 projets pilotes entre 1999 et 2010, la Convention concentre ses efforts sur l'assistance aux Parties contractantes dans la poursuite de la mise en place du Réseau Emeraude afin de l'achever en 2020, conformément aux dispositions de la "Déclaration de Berne sur la sauvegarde et l'utilisation durable de la diversité biologique en Europe". En 2011, elle s'occupera spécialement de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Belarus, de la Géorgie, de la Moldova, de la Fédération de Russie et de l'Ukraine (qui font l'objet d'un projet régional commun financé par l'Union européenne), ainsi que de l'évaluation scientifique des données communiquées par les Parties contractantes, en vue de leur future présentation au Comité permanent pour analyse et adoption éventuelle. La coordination avec l'UE et l'Agence européenne pour l'environnement continuera à se concentrer sur l'harmonisation des réseaux Natura 2000 et Emeraude afin de renforcer le futur Réseau écologique paneuropéen.

Financement

Conseil de l'Europe et contributions volontaires. Un projet régional commun financé par l'Union européenne.

Méthodes

Evaluation de projets en cours; réunions techniques au niveau national/régional; groupes d'experts et/ou consultants.

Ainsi que le prévoit la Résolution (98)5, cette action est menée en coopération avec l'Union européenne. Cette dernière s'occupe des sites qui se trouvent dans les Etats membres de l'Union européenne, et le Conseil de l'Europe est chargé de la mise en place du Réseau Emeraude en dehors de l'UE. L'Agence européenne pour l'environnement est un partenaire commun aux deux organisations pour l'évaluation scientifique des données.

Intérêt politique

Les zones protégées sont généralement reconnues comme une contribution vitale à la sauvegarde des ressources naturelles et culturelles du monde. Dans les Etats candidats à l'adhésion à l'Union européenne, la mise en place du réseau Emeraude est largement perçue comme un exercice d'adaptation de leurs réseaux de zones protégées aux exigences de l'Union européenne. Pour les pays non membres de l'Union, le Réseau Emeraude permet d'établir un système homogène de zones protégées à l'échelle régionale, et de contribuer à la mise en place du Réseau écologique paneuropéen.

Activités pour 2011

en Euros

2.	**Conservation des habitats naturels**		
2.1	**Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques**	Strasbourg, 2 jours	
	Mandat: Faire le nécessaire pour appliquer la Recommandation n° 16 (1989) sur les zones d'intérêt spécial pour la conservation. Le groupe examinera les documents techniques établis par les experts et fera des propositions en vue de la mise en place du réseau Emeraude.		
	Frais de voyage et de séjour pour 1 expert de chacun des 22 États suivants: *ALBANIE, ARMENIE, AZERBAÏDJAN, BOSNIE-HERZEGOVINE, BULGARIE, CROATIE, REPUBLIQUE TCHEQUE, ESTONIE, GEORGIE, LETTONIE, LITUANIE, MOLDOVA, MONACO, MAROC, ROUMANIE, RUSSIE, SERBIE, MONTENEGRO, SLOVAQUIE, «L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE», TURQUIE, UKRAINE*		25 000
	Frais de voyage et de séjour pour un consultant.		1 000
2.2	**Séminaire biogéographique pour la mise en place du Réseau Emeraude**	Strasbourg, 2 jours	
	Frais de voyage et de séjour pour un consultant; services d'interprétation et de traduction.		10 000
2.3	**Projets pilotes pour la création du réseau Emeraude au niveau national dans certains Etats**		
	Contribution financière à la création du réseau dans 2 Etats (à confirmer)		20 000
2.4	**Rapport sur l'état d'avancement du Réseau écologique paneuropéen**		
	Honoraires, Frais de voyage et de séjour pour un consultant		8 000
2.5	**Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés**		
	Frais de voyage et de séjour pour huit délégués		8 000
2.6	**Consultants** Des consultants seront recrutés pour gérer la mise en place du réseau Emeraude et procéder aux travaux techniques nécessaires, concernant notamment les logiciels, les listes, le traitement des données, etc.		10 000